

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Reboute-Tourcoing: Trois mois. . . 13.50 Six mois. . . 26.50 Un an. . . 50.50

Mond, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX 29 MAI 1876.

Bulletin du jour

On sait enfin de quelle nature sont les entreprises que la commission du budget, — composée à peu près exclusivement de radicaux — dirigera contre le budget des cultes. On ne veut pas soulever la question du principe même du paiement de la rente perpétuelle accordée au clergé en compensation des biens que la Révolution lui a pris, et qui figure en somme très improprement sur le relevé des comptes de l'Etat sous ce titre: Budget des cultes.

Ni la question d'histoire, ni la question de droit ne seront donc traitées à ce propos. D'ailleurs, si l'on supprimait le budget du culte catholique, il faudrait nécessairement supprimer le budget des cultes juif et protestants. C'est ce que n'entendent point faire les nombreux calvinistes, luthériens et israélites qui ont sur les décisions de la gauche, plus d'influence qu'on ne le suppose généralement. On s'est donc résolu à attaquer la religion catholique comme à fait l'Italie, dans le recrutement de ses ministres. La commission demandera la réduction des allocations relatives à l'entretien des séminaires; elle empêchera les évêques d'attribuer les revenus des cures vacantes à l'entretien de ces établissements, comme elle s'est fait jusqu'ici, d'ailleurs, sans inconvénient, dans un certain nombre de diocèses; enfin, la commission prétendrait donner à l'Etat le droit d'intervenir dans le choix des boursiers ecclésiastiques, prétention tout à fait injustifiable, puisque ces bourses ont été pour la plupart créées par des personnes pieuses, qui ne songeaient assurément ni à l'Etat ni à ses agents, lorsqu'elles ont fait ces fondations.

Il est remarquable, comme nous l'avons fait observer plus haut, que ces mesures sont de même nature que celles qui ont été prises contre le clergé italien. Si, ce qui n'est pas impossible, la Chambre parvenait à abolir l'exemption qui exempte les séminaristes du service militaire, la loi des deux pays serait à peu de chose près identique. Tant il est vrai que les armes dont la Révolution se sert contre la religion qui la gêne sont toujours et partout les mêmes. Au surplus, les persécutions métriques ne seront pas plus funestes au clergé de France qu'elles ne l'ont été au clergé d'Italie. Elles ne constituent après tout, qu'une épreuve qui ne peut que stimuler partout dans le cœur de nos prêtres l'esprit de sacrifice,

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. . . 20 c/ Réclames: . . . 30 c/ Faits divers: . . . 50 c/ On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grand-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, 34, rue Notre-Dame des-Victoires, (Place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de PUBLICITE.

ce, la charité et le dévouement à la patrie. Les nouvelles qui nous parviennent de Londres au sujet de la question d'Orient deviennent très graves. Non seulement l'Angleterre arme sa flotte, et se prépare à mobiliser ses milices, mais, suivant un bruit assez accrédité, Lord Derby aurait déclaré que si un seul vaisseau de guerre russe pénétrait dans les eaux des Dardanelles en violation du traité de 1856, l'amiral anglais avait l'ordre de l'accueillir à coups de canon.

Si ce propos a été tenu, si l'amiral Drummond a reçu de tels ordres, il ne nous semble pas possible, au point où en sont venues les choses, que la paix de l'Europe soit maintenue pendant un mois de plus. Il est vrai que la France a proposé la réunion d'une conférence, ce qui constitue une véritable offre de médiation. Mais il y a lieu de croire que l'influence du cabinet de Berlin fera avorter le projet et repousser cette proposition. La paix du continent ne fut donc jamais plus sérieusement menacée. Et qui peut prévoir les conséquences d'un coup de canon tiré dans les Dardanelles, par un vaisseau anglais sur un vaisseau russe.

LETRE DE PARIS

Paris, 27 mai 1876.

«Lorsqu'on veut exécuter un coup de force à la tribune ou ailleurs, faire vite est une loi qui s'impose. Il faut donc s'attendre à voir les ennemis de nos universités catholiques précipiter l'œuvre de mutilation qu'ils ont entreprise. Voyez comme ils ont déjà poussé avec vigueur les préparatifs de la lutte parlementaire. C'était le 23 mars, dans la séance même où les députés entendaient le rapport contre l'élection de Pontivy, que M. Waddington présentait son projet de loi contre la liberté de l'enseignement supérieur, et le 7 avril, le jour où la Chambre invalidait l'élection de M. Chesnelong, la commission chargée d'examiner le projet de loi, le ministre de l'instruction publique, nommait un rapporteur, à qui elle enjoignait de se tenir prêt pour le retour des vacances. Ainsi, en même temps que nos lecteurs recevront ces quelques pages, ils trouveront dans les journaux quotidiens le rapport de M. Spuller.»

Tel est le début du nouveau travail publié par le R. P. Marquigny, dans le 2^e de mai des Etudes religieuses, sur la collation des grades, et les droits de l'Etat. Tout s'est passé précisément comme l'indique le P. Marquigny; le rapport de M. Spuller a été lu hier, avec accompagnement de nombreuses approbations données par M. Gambetta, l'urgence de la discussion a été proclamée, toujours sur la recommandation pressante de M. Gambetta. Le rapport de M. Spuller constate que, à la date du 26 mai, il était arrivé à la Chambre des députés 95 pétitions, demandant le maintien pur et simple de la loi du 12 juillet 1875 relative à la liberté de l'enseignement supérieur, et protestant contre le nouveau projet de loi. Le rapport de M. Spuller est rédigé avec cette insigne hypocrisie qui est le caractère de cette école de républicains doctrinaires. Il s'applique à démontrer

qu'en supprimant le jury mixte, et en réservant exclusivement à l'Etat la collation de grades, il n'est porté aucune atteinte à la liberté de l'enseignement, ni à la liberté des méthodes. Le rapport joue sur le mot Etat, comme si dans cette circonstance, l'Etat n'était pas l'Université elle-même, les professeurs de l'Université, les méthodes de l'Université, c'est à dire que, sous le nom de l'Etat, c'est en réalité, le monopole de l'Université qui dispose des grades, et impose ses méthodes et ses doctrines. Voilà comment républicains et radicaux, nos maîtres aujourd'hui, comprennent la liberté de l'enseignement supérieur.

Le rapport de M. Spuller a été refecté d'avance par le savant travail du P. Marquigny dont je vous ai cité, au commencement les premières lignes. A la veille de la discussion qui va recommencer, je vous recommande aussi tout particulièrement la substantielle brochure de 34 pages, publiée à la librairie Lecoffre par M. Charles Jacquier sous ce titre: La collation des grades et la liberté de l'enseignement supérieur. L'auteur ne laisse pas debout un seul des sophismes du rapport Spuller.

M. Jacquier, comme le P. Maquigny, et comme M. Fournier, sénateur, dans le dernier numéro du Correspondant, constate que ce projet de loi de M. Waddington, est le premier acte d'une guerre à outrance contre les catholiques. M. Jacquier conclut: «D'ailleurs, s'il pouvait subsister un doute à ce sujet, l'attitude de l'école révolutionnaire dans cette question suffirait à le dissiper. Depuis que la loi de 1875 est promulguée, depuis qu'elle est appliquée surtout, elle est l'objet de ses violentes attaques. Elle l'avait combattue à outrance dans le Parlement. Elle la poursuit de sa haine devant l'opinion et, à peine la nouvelle Assemblée était-elle réunie, ses pouvoirs n'étaient pas encore vérifiés, qu'une enquête ordonnée sur l'élection de l'honorable comte de Mun, et la demande de suppression du budget des cultes, elle poursuivait M. Waddington à déposer son projet.»

De son côté, M. Henri Fournier, dans l'éloquent travail que je signale à toute votre attention, indique au Sénat le devoir qu'il est obligé de remplir. Voici la conclusion de l'article de M. Fournier: «La question, telle qu'elle est aujourd'hui posée, n'est pas une question d'enseignement, une question d'affaires, de politique simple, ou même de religion; c'est une question d'ordre public, de paix et de conservation sociale. Il n'y a plus de sécurité pour personne, si la loi peut être ainsi, à tout instant, mise en question: «Ce sera l'inauguration de l'anarchie!»

«Mais par contre, notre devoir est tracé. Si cette première brèche est ouverte, la place est envahie demain. Nous n'accepterons donc pas qu'elle soit faite, et, à quelque nuance du grand parti conservateur que nous appartenions, quelque opinion que nous puissions avoir sur la liberté d'enseignement, sur le mode de collation des grades, sur la loi de 1875 elle-même, nous devons apporter à la résistance une suprême énergie, nous tous qui n'entendons pas livrer cette place, que nous avons mission de défendre, où sont avec nos intérêts, nos affections et nos croyances les plus chères, la paix, l'avenir, et l'honneur de la France.»

— Il nous séparera..... murmura Xavière. — Pauvre enfant! Cela peut arriver, hélas! Il nous séparera! mais enfin il vaudrait mieux nous quitter pour quel temps que de briser toute ta vie... Ou tu irais rejoindre ton père, dont la situation s'améliore, ou tu habiterais un couvent, et j'irais te voir si souvent que tu croirais encore que nous demeurons ensemble. — Mais pourquoi M. de Falais veut-il m'épouser? M. de Falais est un homme d'argent, et je suis pauvre. — Tu es charmante, et puis, tu as un nom. Il ne faut pas t'alarmer outre mesure, Xavière; tu ne peux disposer de ta main, et le poids d'un refus ne tombe même pas sur M. Rumisard... — Ma tante, dit doucement Xavière, j'ai toujours pensé que M. Jean de Falais était cause du renvoi de M. Gabriel Lefèvre... Il ne pouvait l'aimer, cela se conçoit; M. Gabriel était si sévère sur le point d'honneur. Fidèle à ses croyances, peu âpre au gain, il possède autant de qualités que M. de Falais a de défauts. — Tu aimes beaucoup M. Gabriel? dit Albine. — Beaucoup, répondit la jeune fille en regardant sa tante. — Voyons, demanda madame Rumisard, je suis ta mère, ta seconde et bien-aimée mère; tandis que tout conspire contre toi, moi je ne rêve qu'à ton bonheur... Mais pour y travailler, j'ai besoin de savoir par quel moyen je

pourrai le réaliser... Veux-tu m'aider, Xavière?... La jeune fille rougit, prit les mains de sa tante et les baisa. — Si tu étais demandée en mariage par un homme comme M. Lefèvre, que répondrais-tu? — Que vous pouvez consulter mon père. Je l'estime digne d'être l'appui, le guide, l'ami, l'exemple de sa femme. — Allons, dit Albine, au milieu de nos douleurs il faut bénir Dieu, mon enfant, de l'envoyer l'égide d'une affection sainte pour l'empêcher de te laisser abattre. Je ne sais point quelle est la naissance de M. Lefèvre, mais sa vie la relève, quelle qu'elle soit. Sa jeunesse fut exemplaire, nous avons recueilli toutes les louanges possibles sur son compte de la bouche de M. de Puymonet et la lutte que ce malheureux soutient contre la misère pour ne pas mentir à sa conscience est digne de toute notre admiration. Je crois, comme toi, que nos épreuves passées ne sont rien auprès de celles qui nous menacent... Avant que tu ne restes écorchée de douleur, peut-être je te ménagerai une heure de joie... Allons, repose, ma chérie, dors, et ne t'inquiète pas de l'avenir, je t'aime et je veille.

Le lendemain, tout ému de la scène terrible dont il venait d'être témoin, Gabriel, prévenu par le billet de madame Rumisard, se rendit à l'hôtel du banquier. La jeune femme était seule dans un petit salon bien qu'elle affectionnait.

On entendait, dans une chambre voisine, les frais éclats de rire de Rémié, et de temps à autre, la voix douce de Xavière, qui ne lui adressait guère plus de paroles qu'elle ne lui donnait de baisers. Madame Rumisard tendit la main à Gabriel. — J'espère, lui dit-elle avec un accent un peu voilé, que mon souvenir ne vous a pas trop surpris? — Vous m'avez appris à vous connaître si bonne, Madame! — Si bonne! non. Qui peut se vanter d'être bon? Mais je vous porte un vif intérêt, dont vous méritiez à tous les titres le témoignage. Je devine ce que vous ne me dites pas de votre lutte et de vos souffrances... A cette heure, j'ai besoin d'un ami, d'un confident, et j'attends de vous la confiance et la franchise d'un frère... — Parlez, Madame, dit Gabriel.

(A suivre).

David, Mabile, Fannère, Lormier, Gagliano, Lasroux, Mlle Sarah Bernhardt.

Le jury du salon a terminé aujourd'hui ses délibérations. Il a donné la médaille d'honneur pour la sculpture à M. Paul Dubois, et le prix du Salon pour la peinture à M. Sylvestre. Il n'a pas été donné de médaille d'honneur pour la peinture.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous publions aujourd'hui le programme du festival et du concours de tir que la ville de Roubaix offre aux sociétés françaises et étrangères.

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient de décider que chaque année quatre bourses seraient mises au concours dans les villes de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Lille et Nantes, pour les écoles supérieures de commerce.

La Société Industrielle se réunira en assemblée générale le 30 mai à trois heures après-midi. Voici son ordre du jour: Correspondance. Présentation de nouveaux membres. Scrutin pour l'admission de six nouveaux membres présentés à la séance d'avril.

Note sur les possessions anglaises et françaises de la Sénégambie, à propos de l'échange projeté des établissements anglais de la Gambie contre les établissements français de la Côte-d'Or (2e partie) par M. HENRY.

Sur l'influence des enveloppes de vapeur dans les machines à vapeur, au point de vue de l'économie du combustible, par M. Cornut.

Sur l'influence des engrais azotés dans la culture de la betterave à sucre, par M. Ladureau.

Une visite à la fabrique de levure française de Maisons-Alfort, par M. Lamy.

Situation des industries textiles, par M. Ange Descamps.

Sujets divers. P.-S. — Dans la séance de janvier, l'assemblée générale a décidé que des jetons de présence, d'une valeur de deux francs, seraient attribués à tous les sociétaires qui assisteront aux séances générales mensuelles.

Un registre spécial est ouvert à cet effet et sera présenté à la signature des membres présents.

Le projet de loi sur les ventes judiciaires déposé par M. le garde des sceaux, vient d'être distribué aux députés, les articles principaux de ce projet disposent que les droits du timbre, du registre, de greffe et d'hypothèques applicables aux actes ayant pour objet de parvenir aux ventes judiciaires des immeubles seront restitués:

1^o En totalité, si le prix définitif d'adjudication n'excède pas 500 fr.;

2^o Jusqu'à concurrence des trois quarts si ce prix n'excède pas 1.000 francs;

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 29 MAI 1876.

— 32 —

Chevaliers de l'écritoire

X. LES TENTATIONS (Suite).

Xavière écrivait régulièrement deux fois par mois. Elle choisissait du papier très-fin et le couvrait de caractères microscopiques.

Les lettres à son père étaient à la fois le journal de ses pensées et le mémorial des événements qui survenaient dans la maison Rumisard.

Il s'ensuivit que l'admission dans les bureaux du protégé du comte de Puymonet, dont le nom n'était pas inconnu à M. de Mériadeuc, revint souvent dans les lettres de Xavière.

Tantôt Gabriel avait accompagné les deux jeunes femmes à l'Opéra, tantôt il avait indiqué à Xavière un livre qu'elle devait lire. Ou bien, une pauvre famille, recommandée par lui, goûtait maintenant une aisance modeste, grâce à un travail mieux rétribué. Mais, le plus fréquemment, Xavière s'entretenait des travaux littéraires du jeune homme, de la gravité de sa vie, du sérieux de ses pensées, de la haute position qu'il ne

pouvait manquer de se faire dans les lettres.

M. de Mériadeuc écrivit une longue lettre à sa belle-sœur.

Pour la première fois, Albine ne la communiqua point à Xavière.

Le père, clairvoyant pour son innocente fille, questionnait madame Rumisard sur le compte de ce littérateur commis de banque et lui soumettait ses doutes et ses craintes. Entrait dans les détails les plus minutieux sur Gabriel, s'inquiétait de sa naissance, de sa famille, de sa manière de vivre.

Albine répondit le plus explicitement qu'elle put, et sans doute elle satisfaisait la curiosité de M. de Mériadeuc, car il ne revint pas sur ce sujet.

Le départ de Gabriel, ce départ que rien ne motivait, et dont M. Rumisard ne donna pas les raisons, laissa une tristesse vague dans l'intérieur déjà si vide de la famille Rumisard.

Albine devinait quelque méchante persécution. Xavière, qui haïssait d'instinct Jean de Falais, affirmait à sa tante que sans lui Gabriel serait encore à son poste.

Madame Rumisard s'inquiéta de ce que devenait le banni de sa maison; mais elle finit par le perdre de vue, et elle ignorait ce qu'il faisait, quand le hasard voulut qu'elle le rencontrât au théâtre.

C'était la Providence qui l'envoyait à cette heure. Jamais elle n'avait eu plus besoin de lui.

Gabriel Lefèvre fut suivi, et le soir même Albine avait son adresse.

La veille, pendant le dîner, huit jours après la menace de Jean de Falais, M. Rumisard, tremblant, honteux, lasseur au front, prononça pour la première fois le nom de Jean de Falais et le mot de mariage.

Albine crut avoir mal entendu. Xavière dressa la tête comme une biche effarouchée.

Le banquier n'insista pas. Seulement il exigea que sa femme et sa nièce vissent au théâtre.

Quand elles rentrèrent, Albine et Xavière se jetèrent dans les bras l'une de l'autre en sanglotant.

— Ce n'est pas possible, me tante, n'est-ce pas, ce n'est pas possible?

— Que ce mariage s'accomplisse, mon enfant?

— Oui, ma tante.

— Tu n'aimes pas M. de Falais?

— Il me fait peur.

— Eh bien! chère aimée, tu n'as que dix-sept ans; nul n'a le droit de disposer de toi que ton père.

— Et mon père ne voudra pas que je sois malheureuse! — Seulement, reprit Xavière, ce mariage, M. de Falais le veut...

— Je le crois.

— Et mon oncle écoute toujours M. de Falais.

— Eu ceci, ton oncle n'est pas le maître.

— Il demandera mon acquiescement.

— Tu le refuseras.

Journal de la Jeunesse. — Sommaire de la 182^e livraison (27 mai 1876). — Texte: La Bannière bleue, par Léon Cahun. — Les premiers peintres grecs, par Ch. de Raymond. — M. Balard, par M. Vachon. — La Petite Duchesse, par Zénaïde Fleuriot. — L'Enfant, par Ch. Schiffer. — Les Causeries de Jeudi, par l'Oncle Anselme. — Dessins de Lix, Marie et Fuguet. Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.